

## **Session des représentants suppléants n° 00-07**

### **Compte rendu sommaire**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni les 29 et 30 août 2000, aux bureaux du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE), à Montréal, au Canada. M. José Luis Samaniego, du Mexique, présidait la séance, alors que M<sup>me</sup> Norine Smith et M. William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. M<sup>me</sup> Regina Barba représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et la directrice exécutive de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette séance (voir l'annexe A).

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe B.

#### **Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive**

La directrice exécutive informe les représentants suppléants des activités du Secrétariat. Ses notes figurent à l'annexe C.

#### **Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM**

La présidente du CCPM informe les représentants suppléants des activités du Comité. Ses notes figurent à l'annexe D.

#### **Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires**

Les représentants suppléants adoptent le compte rendu sommaire des sessions n<sup>os</sup> 00-05 et 00-06, le compte rendu sommaire de la session ordinaire du Conseil de 2000 (n<sup>o</sup> 00-00) et le compte rendu des interventions faites durant la partie publique de cette dernière.

#### **Point 5 Gestion rationnelle des produits chimiques**

Les représentants suppléants examinent les questions soulevées par le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) dans une note de service en date du 1<sup>er</sup> juin 2000. On demande au Secrétariat de préparer un document de travail général exposant l'approche que la CCE applique en ce qui concerne le renforcement des capacités dans l'ensemble de son programme de travail, et ce, à l'appui de ses principaux champs d'activité. Le Secrétariat examinera la question du renforcement des capacités en matière de GRPC et abordera ce sujet avec le Groupe de travail lors de la réunion que celui-ci tiendra en septembre, et il rendra compte de cet entretien aux représentants suppléants au mois d'octobre.

**Point 6   Projet de plan de programme pour 2001 à 2003**

Le Secrétariat informe les représentants suppléants de l'état d'avancement des activités du programme et leur présente le projet de plan de programme pour 2001 à 2003. Les représentants suppléants font un échange de vues préliminaire au sujet de ce plan qui est résumé dans le sommaire en annexe.

**Point 7   Articles 14 et 15 de l'ACNACDE****Point 7.1   Note de présentation au CCPM conformément à l'alinéa 5b) de la résolution du Conseil n° 00-09**

Les Parties conviennent d'entreprendre au plus vite la rédaction d'une note de présentation à l'intention du CCPM, conformément à l'alinéa 5b) de la résolution du Conseil n° 00-09, afin de guider son examen de l'historique des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

**Point 7.2   Bilan des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE****Point 7.2.1   Communication SEM-98-006 : *Grupo Ecológico Manglar, A.C.***

Le Mexique expose son opinion au sujet de la communication SEM-98-006 présentée par le *Grupo Ecológico Manglar, A.C.*, et donne de nouvelles informations au sujet de cette communication. Le Secrétariat mentionne avoir jugé qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel —il en a avisé le Conseil le 4 août 2000 —en se fondant sur la communication et la réponse du Mexique, ajoutant que certaines des informations divulguées au cours de la présente séance n'étaient pas incluses dans cette réponse.

**Point 7.2.2   Communication SEM 98-007 : *Environmental Health Coalition***

Le Mexique indique qu'il a donné suite à la demande du Secrétariat en lui permettant d'accéder au site de la société Metales y Derivados dont il est question dans la communication présentée par l'*Environmental Health Coalition*. En outre, le Mexique mentionne que l'information qu'il considérait confidentielle dans sa réponse pourrait être divulguée aux Parties et utilisée par le Secrétariat dans la constitution du dossier factuel, à l'exception des informations relatives aux questions d'ordre criminel pénal dans la communication.

**Point 7.2.3   Communication SEM-97-006 : *The Friends of the Oldman River***

À la suite de la récente décision du Conseil de différer l'examen de l'avis du Secrétariat concernant la communication SEM-97-006, le Canada fait une mise à jour sur la procédure nationale relative au projet exposé dans la communication.

**Point 7.3 Version française révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE**

Les représentants suppléants adoptent officiellement la version française des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

**Point 8 Protocole d'entente avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant la contribution aux perspectives mondiales en matière d'environnement (GEO 3)**

Les représentants suppléants appuient l'objectif visé dans le Protocole d'entente quant au principe, sous la seule réserve que le Comité permanent général apporte certains éclaircissements au texte dans les plus brefs délais.

**Point 9 Réunion du groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce formé en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

Les Parties confirment qu'elles assisteront à la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce qui se tiendra le 13 octobre 2000, à Washington. Les représentants suppléants conviennent que l'ordre du jour devrait porter sur le principe de précaution et l'écoétiquetage. Le Mexique se charge d'ébaucher un ordre du jour qu'il transmettra aux Parties et au Secrétariat avant la réunion.

**Point 10 Questions administratives****Point 10.1 Affectation du solde impayé de l'exercice 1998**

En attendant l'adoption d'une résolution du Conseil par les représentants suppléants lors de leur prochaine session, les Parties autorisent le Secrétariat à verser un montant maximum de 38 000 \$CAN en 2000 afin de permettre à ce dernier de mettre en œuvre le nouveau mandat que lui confie la résolution du Conseil n° 00-09 relativement aux articles 14 et 15, ainsi qu'un montant de 50 000 \$CAN pour financer le projet sur la santé des enfants et l'environnement.

Dans le but d'encourager la sollicitation de fonds, un montant de 20 000 \$CAN sera accordé au Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), à condition que ce dernier entreprenne les démarches voulues pour tripler ce montant, c'est à dire qu'il recueille un montant additionnel de 40 000 \$CAN.

**Point 10.2 Remboursement de taxes**

Le Canada signale que d'importants progrès ont été réalisés avec le gouvernement du Québec sur cette question, et il dit s'attendre à ce qu'elle se règle sous peu.

**Point 11 Autres questions**

Aucune question ne fait l'objet d'un examen sous ce point.

**Point 12 Prochaine session des représentants suppléants**

Les représentants suppléants conviennent de se réunir à Washington les 13 et 14 octobre, immédiatement après la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, et de tenir une réunion conjointe avec le CCPM le 13.

**Point 13 Levée de la séance**

Le président lève la séance.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>O</sup> 00-07

*Montréal, Canada, 29 et 30 août 2000*

**Liste des délégations**

CANADA

**Représentante suppléant** Norine Smith, Environment Canada  
Christine Guay, Environment Canada  
Jenna MacKay-Alie, Environment Canada  
Keith Robinson, Environment Canada  
Carol Smith-Wright, DFAIT  
Sandra Duxbury, Alberta Ministry of Environment  
Daryl Hanak, Alberta Ministry of Environment

MEXIQUE

**Représentant suppléant** José Luis Samaniego, Semarnap  
Mario Aguilar, Semarnap  
Véronique Déli, Semarnap  
Luis Gonzalez, Mexican Embassy, Ottawa

ÉTAT UNIS

**Représentant suppléant** William Nitze, EPA Office of International Activities  
Ana Corado, EPA Office of International Environmental Policy  
Anne Rowley, EPA International Environmental Law Office  
Katherine Ries, NOAA, Department of Commerce  
Melida Tajbakhsh, Fish & Wild Life Service, Department of Interior  
George Huffurd, Department of State  
Alan Hecht, EPA Office of International Activities

CCPM

Regina Barba, Chair of JPAC  
Manon, Pepin, JPAC Coordinator

**ORDRE DU JOUR**  
**DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>O</sup> 00-07**

Se tiendra au Secrétariat de la CCE  
le mardi, 29 mai 2000 de 9 h 30 à 18 h 00  
et le mercredi, 30 août 2000, de 9 h 00 à 16 h 00

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Compte rendu du président du CCPM
- Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 5 Gestion rationnelle des produits chimiques
- Point 6 Projet de Plan de programme pour 2001 et 2003
- Point 7 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 8 Protocole d'entente avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Point 9 Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce sur le paragraphe 10(6) de l'ANACDE
- Point 10 Questions administratives
- Point 11 Autres questions
- Point 12 Prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 13 Levée de la séance

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-07**  
**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR**

***Point 1 Adoption de l'ordre du jour***

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/00-07/AGEN/01/Rev.3

***Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive***

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT :

- Notes de la Directrice Exécutive (à distribuer)

***Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM***

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité, incluant le processus de la consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15

DOCUMENTS :

- a) Invitation du CCPM au public à formuler des observations sur le mécanisme de la CCE entourant les communications de citoyens
- b) Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 – Version provisoire
- c) Ordre du jour provisoire de la session régulière du CCPM qui se tiendra les 13 et 14 octobre 2000

***Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires***

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions 00-05, 00-06, 00-00 et des interventions faites durant la partie publique de la VII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 00-05 C/C.01/00-05/SR/01/Rev.1
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 00-06 C/C.01/00-03/SR/01/Rev.1

- c) Compte rendu sommaire de la session n° 00-00 C/00-00/SR/01/Rev.2
- d) Compte rendu sommaire des interventions faites durant la partie publique de la VII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil. C/00-00/SR/02/Rev.1

### ***Point 5 Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)***

Les représentants suppléants sont invités à examiner les points soulevés dans la note de service du Groupe de travail nord-américain sur la GRPC en date du 1er juin 2000, afin de lui fournir une réponse détaillée en ce qui a trait à l'état d'achèvement de ce projet et des perspectives d'avenir dans le cadre du Programme de travail pour 2001 et 2002.

#### DOCUMENTS :

- a) Note de service du Conseil au sujet de la note de service du Groupe de travail nord-américain sur la GRPC en date du 1er juin 2000
- b) Note de service du Groupe de travail nord-américain sur la GRPC en date du 30 mai 2000 : Bilan du Programme et compte rendu de la 10<sup>e</sup> réunion ordinaire du Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques
- c) Note de service du Groupe de travail nord-américain sur la GRPC en date du 30 mai 2000 : préoccupations au sujet de la viabilité du programme et du renforcement des capacités
- d) Renforcement des capacités sur la gestion rationnelle des produits chimiques au Mexique de 1996 à 1999

### ***Point 6 Projet de plan de programme pour 2001 et 2003***

Le Secrétariat présentera l'ébauche du programme de travail pour 2001 et 2002.

#### DOCUMENTS :

- a) Ébauche du Plan de programme pour 2001 et 2003
- b) État d'avancement des programmes pour la période de janvier à juin 2000
- c) Rapport financier pour les trois mois terminés le 30 juin 2000
- d) Aperçu du Programme de travail pour 2001 et 2002
- e) Note de service de la Directrice exécutive au Conseil en date du 15 mai 2000 au sujet du Programme de travail pour 2001 et 2002
- f) Chemin critique pour le parachèvement du Plan de programme 2001-2002

### **Point 7 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

#### **Point 7.1 Note de présentation au CCPM conformément au paragraphe 6(b) de la Résolution du Conseil n°. 00-09**

Les représentants suppléants sont censés examiner et parachever la note de présentation destinée au CCPM, conformément au paragraphe 6(b) de la Résolution du Conseil 00-09, afin de guider le ce dernier dans le cadre de l'examen de l'historique public des communications présentées en vertu des articles 14 et 15.

#### DOCUMENT(S) :

- a) Ébauche de la note de présentation (distribuée par le Mexique le 24-07-2000)

- b) Diagramme décrivant le processus de base relatif aux Articles 14 et 15 (distribué par le Mexique en avril 2000)
- c) Résolution du Conseil n°. 00-09

### **Point 7.2 Communication SEM-98-006 : Grupo Ecológico “Manglar”**

Le Mexique pourrait, s'il le juge opportun, fournir des informations concernant la communication SEM-98-006.

DOCUMENT(S) : Aucun

### **Point 7.3 Version française des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15**

Tel que convenu par les représentants suppléants dans le cadre de la session 99-08 tenue le 29 juin 1999 à Banff, une révision linguistique de la version française des Lignes directrices a été effectuée selon la version anglaise adoptée lors de la session ordinaire du Conseil 1999. Comme suite à sa propre révision linguistique, le gouvernement des États-Unis a proposé certaines modifications. Le Canada et le Mexique sont censés confirmer leur acceptation des changements proposés par les États-Unis à la version française, afin que cette dernière soit adoptée formellement.

DOCUMENTS :

- a) Demande de modifications soumis par les États-Unis
- b) Version française des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15

### **Point 8 Protocole d'entente avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**

*Les représentants suppléants sont censés adopter une résolution du Conseil autorisant le Secrétariat à signer le Protocole d'entente avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vertu duquel la CCA fournira son appui à l'élaboration de la section nord-américaine du compte rendu sur les perspectives mondiales dans le domaine de l'environnement (GEO 3).*

DOCUMENTS :

- a) Note de service de Greg Block aux représentants suppléants en date du 5 juillet 2000: Contribution au GEO 3
- b) Protocole d'entente entre la CCA et le PNUE
- c) Ébauche de résolution du Conseil

Point 9 Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce sur le paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Les représentants suppléants sont censés examiner les préparatifs relatifs à la Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce sur le paragraphe 10(6) prévue à Washington le 13 octobre 2000 et confirmer la participation des fonctionnaires.

DOCUMENT(S) : Aucun

Point 10 Questions administratives

**Point 8.1 Affectation du solde impayé de l'exercice 1998 de la CCE**

Les représentants suppléants sont censés adopter une résolution concernant l'affectation du solde impayé de l'exercice 1998 de la CCE.

DOCUMENT(S) :

- a) Note de service explicative de Riccardo Embriaco au Comité général permanent en date du 1<sup>er</sup> août 2000
- b) Note de service de la directrice exécutive au Conseil en date du 24 juillet 2000 au sujet des résultats financiers pour les exercices 1997 et 1998
- c) Ébauche de la résolution du Conseil

**Point 10.2 Remboursement de taxes**

En vertu de la résolution du Conseil n° 95-04, le Secrétariat a transmis au Canada en janvier 2000, pour fins d'examen et d'approbation, une version révisée du projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant les immunités, les privilèges fiscaux et les autorisations. Le Canada est censé faire une mise à jour sur l'état d'achèvement de son processus d'examen et d'approbation dudit accord. Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit signé pour rembourser à la CCE un montant de taxe de vente de l'ordre de 1 200 000 \$CAN, et pour officialiser les arrangements spéciaux concernant l'assurance-santé provinciale, les permis de conduire, le droit à l'éducation en anglais, etc.

DOCUMENTS :

- a) Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant les immunités, les privilèges fiscaux et les autorisations
- b) Lettre du 17 mai 1999 d'Environnement Canada
- c) Lettre du 15 juillet 1999 de la Semarnap
- d) Résolution du Conseil n° 95-04

**Point 11 *Autres questions***

Au moment d'établir le présent ordre du jour, aucune question ne faisait l'objet de discussion sous ce point.

DOCUMENT : Aucun

***Point 12      Prochaines sessions des représentants suppléants***

Selon le projet de calendrier des sessions pour l'an 2000, la prochaine session des représentants suppléants pourrait avoir lieu à Montréal les 3 et 4 octobre prochain. Dans le cas où ces dates ne convenaient pas, la session devrait être reportée au début du mois de novembre. Les représentants suppléants sont conviés à confirmer la date de leur prochaine session et à examiner le calendrier des sessions ultérieures prévues d'ici décembre 2000.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.12

***Point 13      Levée de la séance***

Le président est invité à lever la séance.

**REMARQUES**  
**pour le Rapport de la directrice exécutive**  
**Réunion des représentants suppléants**

**Les 29 et 30 août 2000**

**Le point sur le programme**

Le 18 août, le Secrétariat a fourni aux Parties une mise à jour en milieu d'exercice, traitant de l'évolution des dossiers dans chaque secteur de programme. Vous trouverez une copie de ce document ci-joint.

**Plan de programme proposé pour 2001–2002 et budget provisoire pour 2001**

La semaine dernière, les Parties ont reçu des copies du plan de programme proposé pour 2001–2002 et du budget provisoire pour 2001. Le plan de programme a été rédigé à partir des grandes lignes définies en mai dernier et il tient compte de certaines des observations formulées. Les représentants suppléants devraient se réunir au début du mois d'octobre pour que les Parties puissent examiner attentivement le plan et le budget. Le Comité consultatif public mixte analyse également ces documents et donnera son avis au Conseil. Pour garantir la continuité et réduire au minimum les interruptions des activités de la CCE, on s'attend à ce que le Conseil approuve la version définitive du programme et du budget en novembre. Une téléconférence est prévue à ce sujet. Le calendrier du processus d'approbation du programme et du budget pour 2001 est joint au présent document.

**Surveillance et évaluation**

On a mis au point un système de surveillance permanente et on procède actuellement aux derniers essais. Ce gestionnaire en ligne sera opérationnel à temps pour effectuer le suivi de l'évolution des projets en 2001.

On devrait entreprendre sous peu l'évaluation du bureau de liaison de la CCE à Mexico, puis, vers la fin de l'année, on évaluera le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.

**Communications présentées en vertu de l'article 14**

L'état des onze communications en cours d'examen est le suivant :

- Constitution d'un dossier factuel. Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel concernant la communication SEM-98-007/Environmental Health Coalition et coll., conformément aux instructions du Conseil.
- Notification au Conseil quant à la justification de constituer un dossier factuel. Le 4 août 2000, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il était d'avis que la communication SEM-98-006/ Grupo Ecológico Manglar, A.C., justifiait la constitution d'un dossier factuel.
- Examen de six communications pour déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel. Le Secrétariat est en train d'examiner, à la lumière de la réponse des Parties en cause, deux communications visant le Canada (SEM-98-004/ Sierra Club of British Columbia et coll.);

SEM-00-004/David Suzuki Foundation et coll.), deux visant les États-Unis (SEM-99-002/ Alliance for the Wild Rockies et coll.; SEM-98-003/Department of the Planet Earth et coll.) et deux visant le Mexique (SEM-98-005/Academia Sonorense de Derechos Humanos; SEM-97-002/Comité Pro Limpieza del Río Magdalena), afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel. Dans le cas de deux d'entre elles, le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires à la Partie, conformément à l'alinéa 21(1)b). Ainsi, le 13 septembre 1999, le Secrétariat a demandé au Mexique des renseignements supplémentaires au sujet de la communication SEM-97-002/Comité Pro Limpieza del Río Magdalena; aucune réponse n'a encore été reçue. Le 28 juillet 2000, le Secrétariat a reçu des renseignements supplémentaires de la part des États-Unis et il poursuit son examen de la communication afin de déterminer si elle justifie la constitution d'un dossier factuel.

- Le 6 juillet 2000, le Secrétariat a reçu la réponse du Canada concernant la communication SEM-00-004/David Suzuki Foundation et coll.
- Examen de deux communications en vertu du paragraphe 14(1)
  - SEM-00-006/Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C. Le Secrétariat attend de recevoir la correction d'une erreur de forme mineure, aux termes du paragraphe 3.10 des Lignes directrices.
  - SEM-00-005/Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll. Le Secrétariat a rejeté la communication aux termes du paragraphe 14(1). Le 31 juillet 2000, les auteurs ont présenté une communication révisée et le Secrétariat est en train de l'examiner.
- Le Conseil a reporté l'étude de la notification du Secrétariat quant à la constitution d'un dossier factuel concernant la communication SEM-97-006/The Friends of the Oldman River.

### **Réunion organisée par le *World Environment Centre***

Le Forum international sur l'environnement, organisé par le *World Environment Centre* (WEC, Centre de l'environnement mondial) aura lieu en octobre à Montréal. Le WEC regroupe de grandes entreprises internationales qui se soucient de l'environnement et font preuve de leadership dans ce domaine. La CCE a été invitée à collaborer à l'organisation du Forum avec le WEC, particulièrement en ce qui a trait au volet commerce et environnement. Le Forum constituerait une occasion pour la CCE d'élargir ses liens avec le monde des affaires et de faire connaître certaines de ses réalisations dans le secteur du commerce et de l'environnement. Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordre du jour et de la liste des participants.

### **Collaboration avec les responsables de GEO**

La CCE a été invitée à renouveler et à officialiser sa participation à l'initiative sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Conseil se rappellera que la CCE a apporté son aide au PNUE relativement au volet nord-américain du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial de 1999. Ce genre de collaboration va dans le sens de l'orientation proposée au Secrétariat par le Conseil en 1998 relativement à l'établissement de partenariats de collaboration avec des centres d'excellence. Vous trouverez ci-joint un protocole d'entente qui définit les modalités d'un tel partenariat entre la CCE et le PNUE.

### **Association avec le GBIF**

On a demandé à la CCE de relier le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) au *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre d'information mondial sur la biodiversité). Ce centre a été créé récemment pour planifier, coordonner, concrétiser et promouvoir la compilation de données mondiales sur la biodiversité, de même que l'établissement de liens entre ces données, leur normalisation, leur numérisation et leur diffusion dans le monde entier. Le GBIF a été créé par le Groupe de travail sur la génématique du Forum Mégascience de l'OCDE, mis sur pied en 1996. Le GBIF compte des représentants de 21 pays, dont le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le RIBAN, qui a démontré de grandes capacités en matière d'établissement d'un réseau de bases de données et de création d'outils de technologies de l'information, est représenté au sein du comité directeur du GBIF.

### **Établissement de partenariats**

Le Secrétariat poursuit ses efforts en vue d'élargir et de consolider ses partenariats dans le contexte de son programme de travail. Il est devenu plus important pour la CCE d'établir des partenariats compte tenu des contraintes financières visant les programmes. La première initiative de la CCE financée par le Fonds pour l'environnement mondial et exécutée en association avec l'Organisation panaméricaine de la santé et le PNUE va bon train et donne une idée du potentiel qui existe en ce qui a trait à l'établissement de partenariats et à l'obtention de financement auprès d'autres organisations internationales. D'autres initiatives pourraient aussi être mises en œuvre en association avec d'autres organisations internationales. À cet égard, la CCE fournit à ces dernières de l'information au sujet de ses projets de manière à définir des intérêts communs.

### **Communications**

Vous trouverez ci-joints des documents d'information sur la CCE et ses activités. Comme vous le constaterez, la CCE a fait l'objet d'une attention soutenue des médias ces quatre derniers mois.

En vue de la réunion que tenait le Conseil en juin, la section des communications de la CCE avait préparé un document sur les réalisations de la Commission, document qui s'accompagnait d'une présentation. Depuis cette réunion, nous avons retenu les services d'un spécialiste d'Internet à l'interne, ce qui nous a permis d'améliorer la qualité de notre site Web et de commencer à préparer la diffusion en ligne d'un bulletin (qui sera également produit sur support papier). Par ailleurs, on prépare des documents d'information au sujet de plusieurs activités à venir, notamment le Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui aura lieu en octobre.

**Session 00-07 des représentants suppléants,  
tenue au Secrétariat de la CCE, le mardi 29 août 2000, de 9 h 30 à 18 h 00,  
et le mercredi 30 août 2000, de 9 h 00 à 16 h 00**

**Rapport de la présidente du CCPM — Regina Barba**

Il me fait plaisir d'assister à cette réunion pour le compte du CCPM. Depuis la session de juin du Conseil, à Dallas, plusieurs faits importants sont survenus qui méritent d'être signalés.

Articles 14 et 15

Par suite de la session du Conseil, le CCPM a investi beaucoup d'énergie et de temps dans l'exercice des nouvelles responsabilités que le Conseil lui a confiées par le biais de la résolution n° 00-09 sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le groupe de travail chargé de ce dossier a travaillé avec diligence, en ayant recours au courriel et aux téléconférences pour préparer un document intitulé « Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 – version provisoire ». Le 31 juillet, ce document a été soumis au public à des fins de commentaires. Il résume les étapes que le CCPM se propose de suivre pour examiner les questions qui lui ont été soumises par le Conseil. La date limite pour formuler des commentaires au sujet du document a été fixée au 22 septembre 2000, ce qui nous permettra de préparer un rapport sommaire, dans les trois langues, pour la prochaine session ordinaire du CCPM, les 13 et 14 octobre, à Washington, D.C. Nous prévoyons publier le document final en octobre. Celui-ci sera basé sur le document provisoire et sur les débats du 13 octobre auxquels le public aura été invité à participer.

Le CCPM a également sollicité les commentaires du public au sujet de l'historique du processus relatif aux communications des citoyens, en vue de la préparation du rapport sur les enseignements à tirer de l'expérience. Le CCPM a créé un groupe de travail distinct pour ce volet de son nouveau mandat. Un atelier public sur les enseignements à tirer de l'expérience se tiendra le 7 décembre, à Montréal, dans le cadre de la session ordinaire du CCPM. Les Parties sont invitées à assister à cet atelier à titre d'observateurs. Une aide financière sera accordée, en octobre, à des participants des trois pays choisis parmi les membres du public qui auront apporté la plus grande contribution au premier appel de commentaires. La sélection des participants sera confiée au groupe de travail du CCPM. Par ailleurs, veuillez noter qu'au nom du CCPM, j'ai envoyé une lettre à tous les auteurs de communications qui se sont prévalus des articles 14 et 15, depuis la mise en place du processus, pour les encourager à formuler des commentaires au sujet de leur expérience.

Un deuxième atelier public sur les enseignements tirés de l'expérience est prévu pour juin 2001, à l'occasion de la session ordinaire du Conseil. La principale raison de la tenue d'un deuxième atelier en juin, et non au début de 2001, est liée aux ressources financières de la CCE. Nous suggérons que l'aide financière disponible pour la participation du public à la session du Conseil soit utilisée pour financer les participants qui prévoient assister à la fois à la session ordinaire du Conseil et à l'atelier du CCPM sur les enseignements tirés de l'expérience. Je propose que le groupe de travail du CCPM choisisse les participants qui recevront une aide financière pour assister à ces deux événements parmi les personnes qui auront apporté la plus grande contribution au deuxième appel de commentaires sur cette question. Ce deuxième appel devrait

être lancé dès que les dates et le lieu de la prochaine session du Conseil seront annoncés. Votre soutien à cet égard sera grandement apprécié et je vous saurai gré notamment d'annoncer les dates et le lieu de la prochaine session du Conseil au plus tard en mars 2001.

Enfin, toujours à ce sujet, je me permets de vous rappeler que nous sommes prêts à accueillir la note de présentation mentionnée à l'alinéa 5b) de la résolution du Conseil n° 00-09, dès que cette note sera prête.

### **Questions diverses**

Le CCPM lancera un appel de commentaires auprès du public au sujet du projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2001 à 2003 dès que les versions espagnole et française seront disponibles. À propos de la traduction en français et en espagnol, je recommanderais que le Secrétariat revoie son plan de travail pour la préparation de ce document afin de permettre aux francophones et aux hispanophones de disposer de plus de temps pour formuler des commentaires au sujet de ce document fondamental de la CCE.

En se basant sur les commentaires reçus du public au sujet du projet de plan de programme et de budget pour 2001 à 2003 ainsi que sur les points de vue échangés avec le public sur cette question au cours de la séance du 13 octobre de sa session ordinaire, le CCPM formulera un avis à l'intention du Conseil. Je souligne que cet appel de commentaires contiendra une note rappelant au public que le CCPM attend ses observations au sujet du document intitulé « Consultation publique du CCPM sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 – Version provisoire » ainsi que des enseignements tirés de l'expérience entourant le processus relatif aux communications des citoyens.

Au cours de cette session ordinaire, le CCPM mettra la dernière main à son plan de programme pour 2001. En plus de son nouveau mandat concernant les articles 14 et 15, le CCPM continuera d'axer son plan de travail sur le plan de programme de la CCE. Le CCPM prévoit tenir quatre sessions ordinaires en 2001, chaque session étant liée à une réunion de la CCE où seront débattues des priorités particulières du CCPM. Des assemblées plénières avec le public seront tenues pendant chaque session ordinaire du CCPM afin que ce dernier puisse prendre connaissance du point de vue du public sur les projets de la CCE.

Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer que la plupart des membres du CCPM assisteront au premier *Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce* qui aura lieu les 11 et 12 octobre à Washington, D.C. Nous attendons avec impatience cet événement et je félicite la CCE d'avoir organisé cette importante rencontre. Les liens entre l'environnement et le commerce sont au cœur de notre travail conjoint et le grand nombre de participants inscrits prouve que les citoyens de l'Amérique du Nord sont très préoccupés par cette question. Pendant la séance de clôture, je présenterai un exposé sur ce que suppose la participation du public, et j'ai hâte d'échanger avec les participants sur ce sujet. Après le symposium, le CCPM a l'intention de formuler un avis au Conseil en ce qui concerne le suivi à apporter aux activités de la CCE.

Enfin, permettez-moi de rappeler qu'en juin 1998, le Conseil a suggéré que les représentants suppléants se réunissent deux fois par an avec les membres du CCPM. Étant donné qu'il n'a pas été

possible de tenir une première rencontre en juin, à Dallas, j'espère que les représentants suppléants et le CCPM seront en mesure de se réunir au moins une fois cette année, le 8 décembre à Montréal.